

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/03/09/2020020619/justel>

Dossier numéro : 2020-03-09/08

Titre

9 MARS 2020. - Arrêté ministériel portant délégation de pouvoirs au sein du SPF Mobilité et Transports dans le cadre de la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration

Source : MOBILITE ET TRANSPORTS

Publication : Moniteur belge du 23-03-2020 page : 16630

Entrée en vigueur : 02-04-2020

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1er. Pour l'application des articles 5, 6 et 7 de la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration, une délégation de pouvoir et de signature est donnée au Président du Comité de Direction du SPF Mobilité et Transports, ou son délégué.